

REQUETE

(Article R. 123-84 du code de commerce)

A Monsieur le Juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés près le tribunal de commerce de CARCASSONNE,

La soussignée, la société **A2P PAUL AMALRIC**, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, immatriculée au RCS de CARCASSONNE sous le numéro 831 570 239,

Domiciliée 1 Chemin du Bouirou – 11390 LES MARTYS,

Représentée par son représentant légal Monsieur Paul AMALRIC, gérant.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Qu'en vue de sa déclaration ci-jointe au registre du commerce et des sociétés concernant la société A2P PAUL AMALRIC pour la transformation en société par actions simplifiées de cette dernière, ayant son siège social situé 1 Chemin du Bouirou – 11390 LES MARTYS (AUDE), elle se trouve dans l'impossibilité de produire le procès-verbal du 7 décembre 2023 enregistré par les impôts compte tenu du retard accumulé par les services de l'administration fiscale,

En conséquence,

C'est pourquoi, vu l'urgence et conformément à l'article R.123-84 du code de commerce, il est sollicité la dispense provisoire de cette production, s'engageant à fournir le document dans un délai maximum de 3 mois.

Fait à LES MARTYS, le 7 décembre 2023

(Signature du déclarant)

Signé électroniquement le 07/12/2023 par
Paul AMALRIC

 Signed with
universign

